

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 DU PETR

Un travail a été effectué au sein du bureau qui a permis de dresser un bilan de l'année 2022 et de débattre des projets pour l'année 2023.

Les missions confiées au PETR répondent bien aux besoins du territoire et sont en phase avec les politiques publiques (Europe, État, Région et Département) en faveur de la santé, de la préservation de l'environnement, de la lutte contre le changement climatique et de la réduction des consommations énergétiques.

LES MISSIONS / PROJETS :

SCOT

Une rencontre avec la DDT a eu lieu le 1^{er} février 2023 : point règlementaire sur l'évolution du SCOT à prévoir. Une évaluation des SCOT est obligatoire tous les 6 ans. Le SCOT du Ruffécois a été approuvé en 2019. Cette évaluation doit être réalisée en 2025 au plus tard.

Ensuite, une décision doit être prise par le PETR par délibération pour :

- Ne pas faire évoluer le SCOT si conforme au SRADETT et à la Loi climat et résilience (ZAN)
- Faire une révision simplifiée ou une révision générale du SCOT suivant son écart au SRADETT et à la Loi Climat et Résilience – Avis DDT plutôt révision générale avec contenu modernisé des SCOT.

La question du périmètre du SCOT devra être évaluée.

Une subvention d'état est possible pour la révision (1 € par habitant)

Si pas d'évaluation du SCOT, ni de décision dans les délais impartis, le SCOT devient caduc ainsi que les documents infra (PLUI, PLU). Le territoire revient à partir de 2026 à la constructibilité limitée.

Le PETR a les compétences en interne aujourd'hui avec Emmanuelle GROISARD qui est missionnée sur la candidature AMI et qui possède les compétences à la fois en environnement et urbanisme pour mener l'ingénierie du pilotage du SCOT. L'évaluation du SCOT pourrait être ainsi suivi en interne.

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

- Appui à la végétalisation des aménagements de bourgs et cheminements doux
- Accompagnement pour une gestion durable des espaces publics des collectivités
- Valorisation du territoire du Ruffécois : label Villes et Villages Fleuris, actions en faveur du patrimoine néolithique, réseau des jardins, balades nature et patrimoine, concours photos biodiversité
- Accompagnements à la végétalisation des cimetières : technique et financier avec la prise en charge à 100 % du coût de l'enherbement, dans la limite du budget défini. Pour rappel, l'évolution de la loi Labbé a proscrit l'utilisation de la chimie dans les cimetières à compter de juillet 2022.
- AAP Biodiversité Nocturne-Région (terminée)
- AMI Territoire Vert et Bleu-Région (se termine en juin 2023)
- Formation-sensibilisation des élus/agents
- Lutte et gestion de l'Ambrosie et des invasives
- Le renforcement des expérimentations dans les bourgs, les zones d'activités sur la place du

AR Prefecture

016-200050094-20230215-DEL2023021503-DE
Reçu le 21/02/2023

végétal comme outil d'attractivité et de développement (Contrat régional/LEADER)

- L'organisation des 30ème Florales à l'automne, vitrine des actions du PETR autour du végétal et de l'énergie avec une journée professionnelle et un week-end grand public (groupe de travail).
- L'animation du réseau des jardins (groupe de travail)
- La poursuite du travail du recensement des mares (stagiaire)
- Le maintien des formations en intra élus/agents
- L'organisation de visites de terrain en lien avec les actions menées en matière d'environnement, d'énergie, etc.
- Une éventuelle étude sur le niveau d'envahissement du territoire par l'ambrosie (FREDON)
- Appel à projet nature et transition, les actions et le budget sont en cours de réflexion

Ces actions bénéficient prioritairement aux communes.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

- PCAET des deux Communautés de communes (en cours)
- Après-TEPOS : développement des énergies renouvelables et réduction des consommations d'énergie des collectivités.

Les PCAET des deux Communautés de communes doivent être poursuivis et achevés en 2023 :

PCAET CŒUR DE CHARENTE

Réalisé / en cours :

Diagnostic et programme d'actions, étude environnementales et rédaction des documents.

PCAET VAL DE CHARENTE

Réalisé / en cours :

Diagnostic et programme d'actions, étude environnementales et rédaction des documents.

APRES-TEPOS

La dynamique enclenchée dans le cadre du programme TEPOS a permis de mettre en évidence les besoins des collectivités dans le domaine de la réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics.

L'appel à projet CEP de l'ADEME : mise en place d'un service de conseil en énergie partagé pour les collectivités a démarré en janvier 2023 et pour une durée de 3 ans.

Les collectivités pourront bénéficier de l'accompagnement technique de l'équipe TEPOS renforcée sur la question de la réduction des consommations énergétiques.

Le recrutement du CEP va permettre au chargé de mission TEPOS de mieux accompagner les territoires sur la thématique des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, solaire thermique, bois, réseau de chaleur, méthanisation).

SANTÉ-SPORT

- Coordination du Contrat local de Santé du Pays Ruffécois-ARS (en cours et en attente du recrutement d'un animateur santé sur le poste vacant depuis septembre 2023)
- La poursuite des actions de prévention santé : Octobre rose, Mars bleu, quinzaine de l'ambrosie, sport-santé...
- Actions complémentaires : DAE, sport-santé, ...
- Mise à disposition et suivi du matériel sportif pour les écoles (23 en 2023)
- Mobilité (missions transversales avec le tourisme, l'environnement et l'énergie)

AR Prefecture

016-200050094-20230215-DEL2023021503-DE
Reçu le 21/02/2023

- Coordination de l'action sur l'ambroisie et les invasives / santé environnementale (qualité de l'air extérieur et intérieur)

Le contrat local de santé prend fin en novembre 2023. Le PETR s'est rapproché de l'ARS pour étudier les modalités d'un éventuel prochain contrat local de santé (objectifs, à quelle échelle, etc.).

Une rencontre aura lieu avec l'ARS le 15 mars 2023 pour faire le point sur la politique santé Ruffécois et sur le CLS 3ème génération.

MOBILITÉ

La réflexion sur les questions de mobilité est en cours entre les deux CDC et le PETR en partenariat avec les différents acteurs concernés (Etat, Région, Département). La question du positionnement du territoire sur la compétence et sur le Contrat Opérationnel de Mobilité de la Région est à étudier.

Une réunion technique de cadrage (COTEC) a eu lieu le 9 février 2023.

PROGRAMME LEADER

- Animation LEADER 2014-2023
- Candidature LEADER et OS 5 2023-2027
- Lancement du programme LEADER et OS 5 2023 2027

Programme LEADER 2014-2022 :

Le PETR poursuit l'animation du programme.

Le PETR a sollicité une enveloppe complémentaire pour un montant estimé à 137 550€. Un courrier en ce sens a été adressé à la Région le 17 janvier 2023. Le montant pourrait être revu à la baisse en lien avec les services de la Région en fonction de l'instruction des demandes d'aide d'ici à 2023.

Pour rappel :

- Enveloppe de départ en 2014 : 1 502 669€
- Rallonge acceptée en 2021 : 301 011€
- Demande de rallonge en 2023 : 137 550€ (assujettie à l'atteinte d'objectifs fixés par la Région et de la justification des besoins avérés)

Programme LEADER 2023-2027 :

Le PETR s'est également engagé dans la candidature du programme LEADER 2023-2027. Une chargée de mission a été recrutée pour répondre à cette candidature (aide de l'État au titre du dispositif VTA : 15 000 €, subvention LEADER : 20 000 €). La stratégie locale du territoire a été officiellement sélectionnée au comité de suivi des programmes européens, le 15 Décembre 2022.

A partir de Mars 2023, les porteurs de projets devront déposer leur demande de subvention sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine (réalisation de la plateforme en cours).

Une stratégie de communication est réalisée (création d'une vidéo, guide pratique des projets éligibles, kakémonos, évènement pour le Joli Mois de l'Europe, partenariat avec les banques du territoire...). Le lancement de la communication débutera une fois le récépissé de dépôt d'aide reçu ainsi que la signature officielle de la convention.

CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS

L'année 2022 a été consacré à :

- L'élaboration du contrat à l'échelle du Ruffécois : enjeux/axes du contrat, identification des projets matures/en amorçage, fiches projets, etc.
- L'animation/Coordination du contrat

La signature officielle du contrat régional de développement et de transitions 2023-2025 est prévue le 10 Mars 2023, à Mansle.

L'année 2023 sera consacré à :

- L'identification des projets matures/en amorçage, fiches projets, etc.
- L'accompagnement des porteurs de projets
- L'animation/Coordination du contrat
- L'appui à l'émergence de projet

COLLECTE DE LA TAXE DE SEJOUR

Le PETR assure pour le compte de l'OT la collecte de la taxe de séjour. Pour le budget 2023, l'OT remboursera les heures de Jérôme MAUPETIT à hauteur de 6 856,78€ (heures de travail 2022 consacrées à la collecte de la taxe de séjour).

LES RESSOURCES :

Le budget 2023 du PETR doit tenir compte, pour la section de fonctionnement :

- Des ressources humaines pour assurer les contrats et prestations (dont l'organisation de la direction, le recrutement pour compléter les missions environnement et mener l'évaluation du SCOT),
- Des charges à caractère général propres au PETR,
- Des charges à caractère général liées aux contrats et prestations,
- De la subvention versée à l'OT pour son fonctionnement et de la taxe de séjour.
- De l'ensemble des recettes de subventions et cotisations pour le financement de l'ingénierie (contrat régional, contrat leader, AAP TVB, CLS, AAP ADEME CEP, Etat DRAC, CDC)

Pour la section d'investissement :

Schéma de cohérence territorial (SCoT)

L'amortissement du SCoT sur 10 ans doit également être intégré (28 959,36 €/an) au budget 2023.

Compte tenu du résultat de la section d'investissement, le PETR doit être en mesure de réaliser ces investissements.

Outil informatique et matériel

Dépenses d'équipement CEP (les dépenses d'équipement pour ce poste seront aidées à hauteur de 100% par l'ADEME dans le cadre de l'AAP à concurrence 10 000€).

Aménagement des locaux

L'aménagement des locaux du PETR est toujours à l'étude. L'investissement dans du mobilier de bureau sera aussi intégré au budget prévisionnel.

Autres

Véhicule léger électrique pour des usages administratifs (sous réserve de crédit disponible, nous pourrions solliciter 80% d'aide au titre du programme Leader 2014-2023. Le coût prévisionnel est de 35 000 € environ).

AR Prefecture

016-200050094-20230215-DEL2023021503-DE
Reçu le 21/02/2023

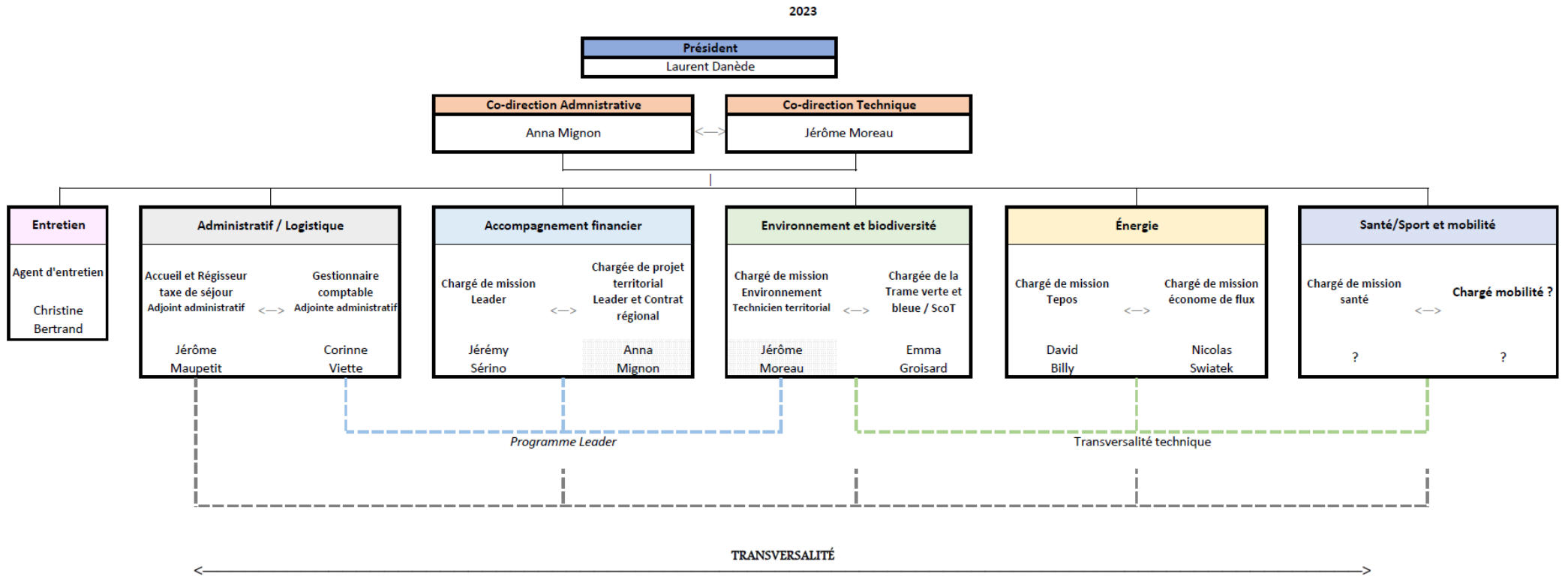
RESSOURCES HUMAINES

L'équipe est aujourd'hui composée de 9 agents (dont un agent d'entretien 3 h /semaine).

Un dixième agent pourrait être recruté pour assurer la mission santé/sport. Une réflexion est en cours avec les CDC et l'ARS sur l'opportunité de ce recrutement. Une réflexion est aussi en cours sur la question de la mobilité.

Suite au départ de la direction en avril 2022, une nouvelle proposition d'organisation a été étudiée et présentée au comité syndical du 18 janvier 2023 : une codirection entre deux agents en interne (cf. proposition organigramme joint), avec en parallèle, un travail sur la réorganisation des missions et de fonctionnement interne de la structure.

Proposition organigramme



RESSOURCES FINANCIÈRES

Pour mener ces différentes actions, le PETR prévoit de bénéficier du soutien à l'ingénierie prévu dans les contrats et du financement des prestations.

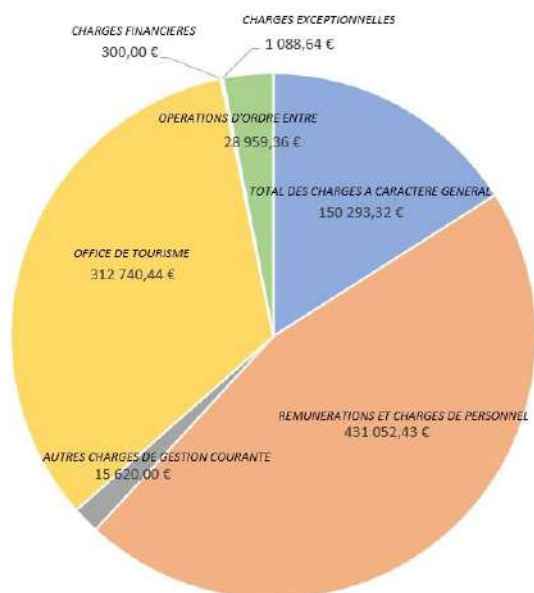
Les contrats et prestations 2023

- Cheffe de projet de cohésion territoriale – Région : 0.5 ETP
- Chargé de mission environnement et paysage – Région : 0.5 ETP
- Chargé de mission transition énergétique – Région : 1 ETP
- Chargé de mission santé - Région : 0.5 ETP
- Contrat local de Santé - ARS : 0,5 ETP
- Animation volet territorial fonds européens - Région : 1 ETP (10 000 €)
- Programme LEADER 2014 2023 : 0.5 ETP Gestion + 0.5 ETP Animation
- Programme LEADER 2023 2027 : 1 ETP Animation + 0.2 ETP Appui environnement
- AMI territoire Vert et Bleu-Région : 0,5 ETP (15 000 €)
- PCAET - CdC (37 430 €)

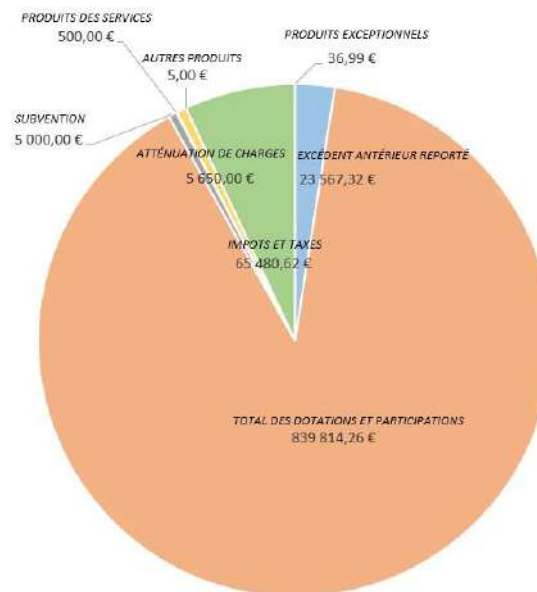
Ces différents éléments, en dépenses comme en recettes, vont permettre au PETR du Pays Ruffécois de proposer un budget prévisionnel 2023 équilibré en maintenant à leur niveau actuel le montant des cotisations des communautés de communes.

BUDGET PRIMITIF 2022 DU PETR DU PAYS DU RUFFÉCOIS – Section Fonctionnement

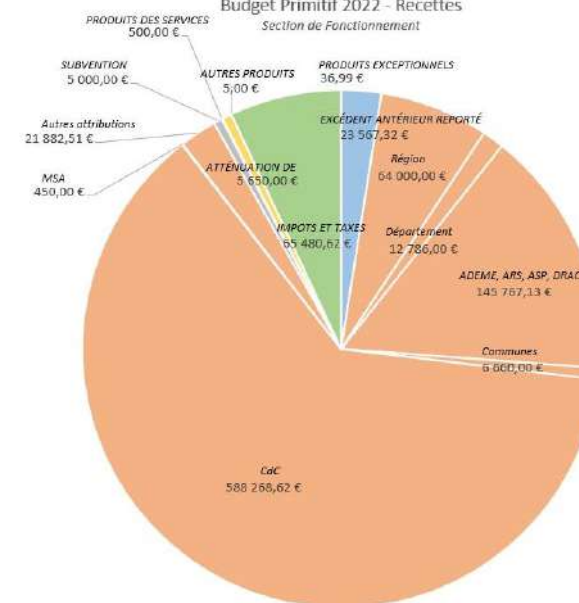
Budget Primitif 2022 - Dépenses
Section de Fonctionnement



Budget Primitif 2022 - Recettes
Section de Fonctionnement

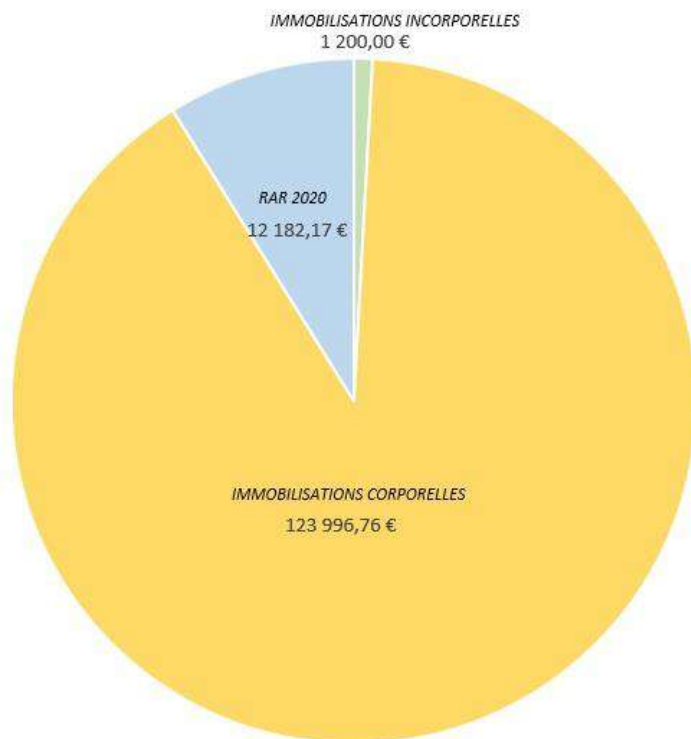


Budget Primitif 2022 - Recettes
Section de Fonctionnement

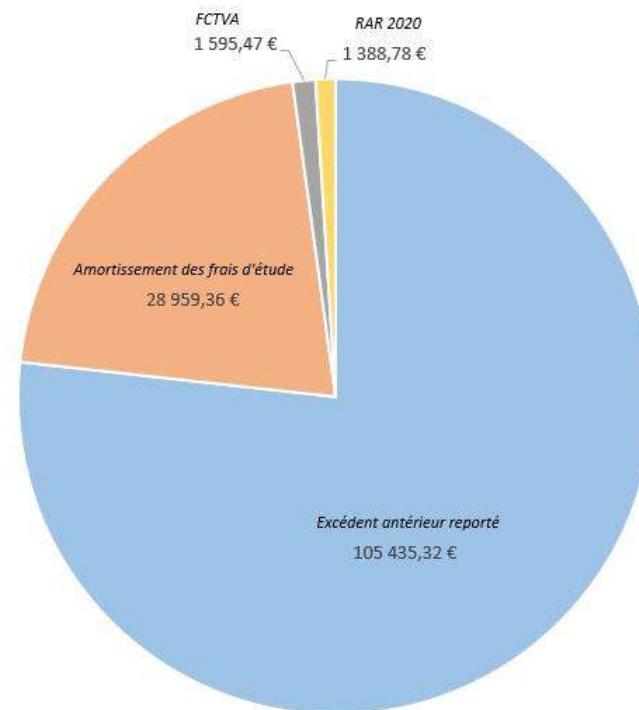


BUDGET PRIMITIF 2022 DU PETR DU PAYS DU RUFFÉCOIS – Section Investissement

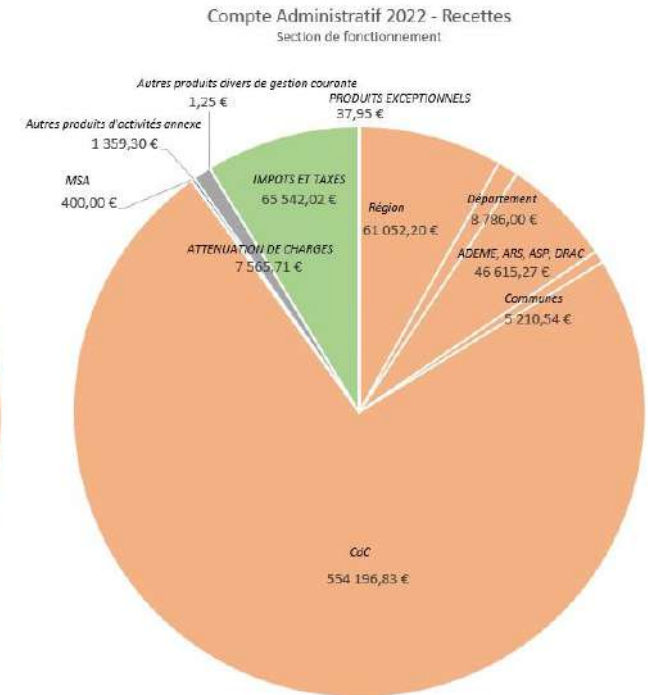
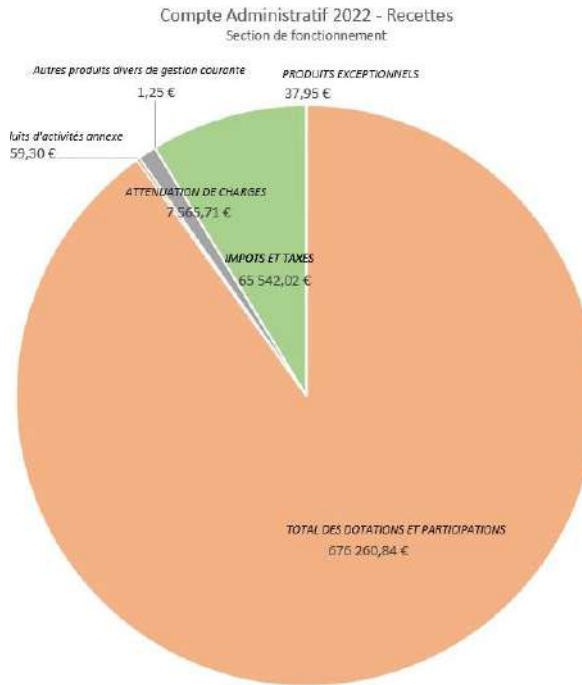
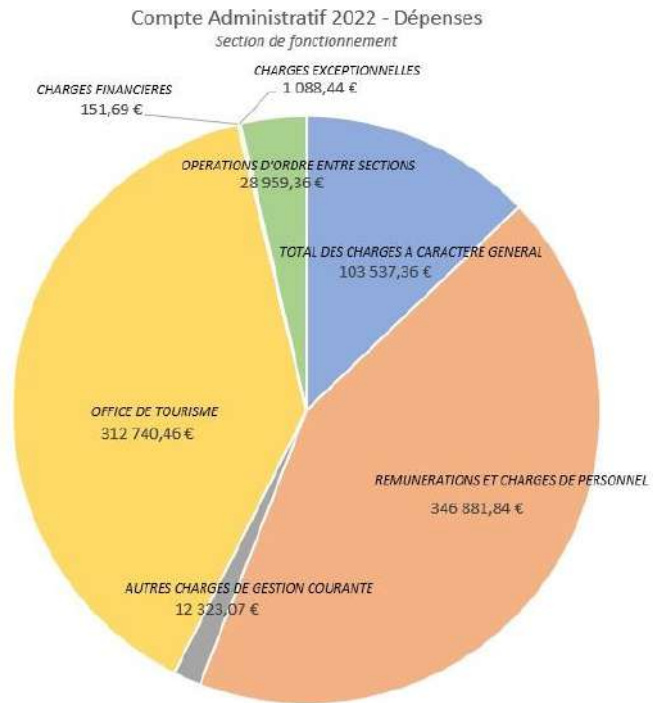
Budget Primitif 2022
Section d'investissement - Dépenses



Budget Primitif 2022
Section d'investissement - Recettes

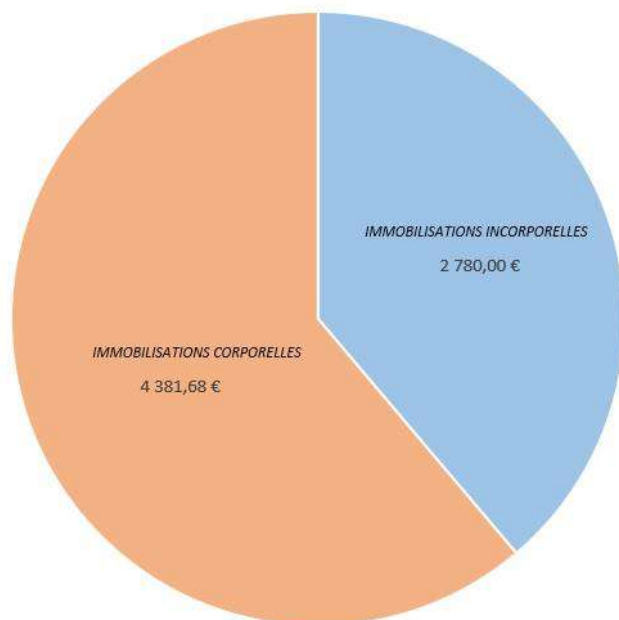


COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU PETR DU PAYS DU RUFFÉCOIS – Section Fonctionnement



COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU PETR DU PAYS DU RUFFÉCOIS – Section Investissement

Compte Administratif 2022
Section d'investissement - Dépenses



Compte Administratif 2022
Section d'investissement - Dépenses

